

En 2014, la surveillance des assurances a été marquée par la faiblesse des taux d'intérêt et les développements internationaux. Malgré des taux bas, la plupart des assureurs présentent une solvabilité suffisamment élevée sans avoir dû faire appel aux assouplissements temporaires du SST. Au niveau international, la FINMA s'est investie dans l'élaboration des nouvelles normes de l'AICA. En Suisse, elle s'est concentrée sur le contrôle des provisions et des processus correspondants des assureurs.

La persistance de cette phase de faibles taux d'intérêt constitue toujours un enjeu considérable pour l'industrie de l'assurance, la conséquence en étant que les assureurs-vie notamment investissent de plus en plus dans des catégories de placement à rendements courants plus élevés. La FINMA accompagne étroitement cette évolution. Elle porte ainsi une attention particulière au comportement des assureurs dans les secteurs immobilier et hypothécaire.

Dans le cadre du « Programme d'évaluation du secteur financier » (PESF)⁴⁰, le Fonds monétaire international a jugé de manière majoritairement positive la stabilité du marché suisse de l'assurance, sa régulation et sa surveillance. L'évaluation du PESF donne également de précieuses recommandations qui alimentent le développement du cadre réglementaire et prudentiel : leur mise en œuvre permet en outre de remplir quelques exigences posées à la surveillance de l'assurance en Suisse, dans la recherche d'une équivalence avec le dispositif européen dit Solvabilité II⁴¹. Certains instruments de surveillance actuels seront adaptés, d'autres seront introduits. Ces nouveaux instruments pourraient par exemple porter sur l'auto-évaluation de la situation en matière de risque et de solvabilité (« Own Risk and Solvency Assessment » [ORSA]) et sur de nouvelles obligations en matière de publication des données.

Compte tenu des développements internationaux, tels que la mise en place prévue du standard international en matière de capital (*insurance capital standard* [ICS]) pour les groupes d'assurance opérant à l'international (*internationally active insurance groups* [IAIG])⁴², la FINMA a intensifié de manière générale la collaboration à l'échelle internationale. Les *supervisory colleges*⁴³ concernant les groupes

multinationaux ont notamment été développés et sont devenus une précieuse plate-forme d'échange d'informations entre les autorités de surveillance participantes.

Des provisions techniques suffisantes constituent l'un des éléments fondamentaux de la protection des assurés en Suisse et à l'étranger. C'est sur elles qu'est fondée la détermination du débit de la fortune liée. Etant donné les exigences du contexte actuel du marché, la FINMA continue de veiller avec soin à ce que les provisions techniques soient correctement déterminées et le débit de la fortune liée toujours couvert par les actifs nécessaires.

Assurance-vie : évolutions contrastées selon les sociétés

De manière générale, la situation économique de la plupart des assureurs-vie est restée stable, malgré un nouveau recul du niveau des intérêts au cours de l'année 2014. On constate toutefois des différences d'une société à l'autre. Le management et, surtout, les responsables de la gestion du risque sont confrontés à des défis de plus en plus complexes en raison de la situation actuelle sur le marché. Les obligations de longue durée, assorties de garanties parfois encore élevées pour les entreprises, doivent être remplies malgré un marché défavorable. Dans ce contexte, des processus de gestion du risque inadaptés peuvent se traduire par de graves effets sur les bilans et, en fin de compte, par une dégradation de la situation des preneurs d'assurance. Il est particulièrement difficile pour les très petits assureurs-vie de disposer de la capacité de gestion du risque nécessaire, ne serait-ce qu'en termes de ressources. La FINMA suit très étroitement l'évolution de l'ensemble de la branche.

⁴⁰ Cf. chapitre « Evaluation de la place financière suisse », p. 24.

⁴¹ Cf. glossaire, p. 120.

⁴² Cf. chapitre « La FINMA et les organismes internationaux de normalisation », section « Association internationale des contrôleurs d'assurance », p. 20.

⁴³ Cf. glossaire, p. 120.

Assurance dommages : bonne rentabilité

Quatre nouvelles succursales d'entreprises d'assurance étrangères ont obtenu une approbation en 2014⁴⁴. Deux petites entreprises d'assurance dommages⁴⁵ ont été libérées de la surveillance, le portefeuille de l'une d'elles étant transféré à la Compagnie Suisse de Réassurances SA.

Les résultats des assureurs dommages ont également été bons en 2014, avec un ratio combiné⁴⁶ resté favorable de 94 % en moyenne. Les contrôles effectués sur les provisions techniques ont montré que les réserves des entreprises d'assurance étaient solides, toutes branches confondues. L'assurance dommages est également en très bonne santé pour ce qui est de la solvabilité, avec un quotient SST de 193 % en moyenne.

Assurance-maladie complémentaire : confirmation des effets du nouveau financement hospitalier

En 2013, la FINMA a informé sur les effets du nouveau financement hospitalier⁴⁷, introduits le 1^{er} janvier 2012, et des baisses de primes qui en ont résulté. En 2014, la FINMA a encore une fois étudié les effets de ce changement, sur la base des chiffres actuels. Les économies sur les coûts publiées en 2013 ont été confirmées, les effets étant surtout durables pour le modèle « division commune dans toute la Suisse ». En ce qui concerne les types d'assurance « division semi-privée » et « division privée », les économies ont été en partie neutralisées par le renchérissement. La FINMA a exigé de certains assureurs de nouvelles baisses de tarif pour le modèle « division commune dans toute la Suisse ».

Dans ses évaluations des provisions de l'assurance-maladie complémentaire en 2014, la FINMA a mis l'accent sur le risque de vieillissement et les affaires accidents. Elle a accordé une attention particulière à la pratique commerciale, notamment à la politique de rabais, ainsi qu'aux affaires avec les entreprises, par le biais de contrôles sur place et par une activité de surveillance accrue dans certains cas.

Réassurance : situation financière solide dans un contexte de marché de plus en plus difficile

Deux nouvelles sociétés de réassurance de taille moyenne⁴⁸ ont obtenu l'agrément en 2014. Une captive de réassurance⁴⁹ a été libérée de la surveillance et un réassureur a été repris par une entreprise d'assurance dommages par le biais d'une fusion⁵⁰.

Le contexte international du marché reste difficile. Peu de sinistres résultant de catastrophes, surcapacités sur le marché de la réassurance et déplacement accru des capitaux vers le marché des titres (par exemple obligations permettant de se prémunir contre les catastrophes naturelles), autant d'éléments qui ont eu un effet plutôt négatif sur les affaires de réassurance. En Suisse, la situation financière des réassureurs peut toutefois être qualifiée de solide.

L'Association des autorités de surveillance américaines du secteur de l'assurance (National Association of Insurance Commissioners [NAIC]) a reconnu la Suisse et six autres pays comme juridictions qualifiées pour la surveillance de la réassurance. Cette reconnaissance est positive pour la place de réassurance suisse, car elle constitue la condition nécessaire pour que les sociétés de réassurance actives depuis la Suisse ne soient plus contraintes de garantir par des sûretés la totalité des provisions liées aux contrats avec les entreprises d'assurance nord-américaines et puissent profiter de dispositions simplifiées.

Ajustements prévus pour les entreprises d'assurance en matière de rapport de surveillance

Les exigences prudentielles auxquelles doivent répondre les entreprises d'assurance se sont accrues ces dernières années. Depuis la crise financière, la FINMA compte davantage sur les obligations en matière d'information et de publication des acteurs du marché concernés pour évaluer les risques plus efficacement et pouvoir engager les mesures nécessaires à temps. Par conséquent, les rapports de surveillance actuels font l'objet d'un examen critique, dans le cadre d'un projet. Avec l'implication de l'industrie de l'assurance, ce projet se penche sur une réforme du contenu et de la structure de ces rapports. Une réflexion sur l'équivalence de la surveillance dans un contexte international fait aussi partie de la mission du projet.

⁴⁴ Succursale de Zurich de ERGO Versicherung Aktiengesellschaft, Düsseldorf ; succursale de Wallisellen de Euler Hermes SA, Bruxelles ; succursale de Zoug de l'European Mutual Association for Nuclear Insurance, Evère (Bruxelles) ; succursale de Zurich de UNIQA Österreich Versicherungen AG, Vienne.

⁴⁵ NBM-Amstelland Insurance Company AG et La Suisse Compagnie Anonyme d'Assurances Générales (transfert de portefeuille).

⁴⁶ Cf. glossaire, page 120.

⁴⁷ Cf. rapport annuel 2013 de la FINMA, chapitre « Conséquences du nouveau financement hospitalier », p. 56 s.

⁴⁸ Coface Re SA et Ikano Re AG.

⁴⁹ SRV REINSURANCE COMPANY SA.

⁵⁰ XL Assurances Suisse SA a repris Vitodurum Société de Réassurances SA.